

Réussir un PAPE

Si vous avez décidé de transformer votre entreprise en société ouverte, il est temps de commencer à planifier.



L'étape de l'exécution d'un premier appel public à l'épargne (« PAPE ») constitue une excellente occasion d'optimiser la confiance des investisseurs et d'accroître la valeur potentielle de votre société. L'embauche de bons conseillers peut indiquer aux investisseurs éventuels que le PAPE sera géré adéquatement.

L'ensemble du processus, qui s'étend de la documentation initiale de l'« historique des capitaux propres » de votre société dans un prospectus provisoire jusqu'à la dernière réunion de clôture, peut s'avérer tumultueux et complexe. La planification précoce, la gestion de projet et l'accès à une équipe de conseillers d'expérience ayant navigué dans le processus sont des éléments essentiels à la réussite d'un PAPE et pour une meilleure évaluation de votre entreprise.

Principales activités liées à l'exécution d'un PAPE



Préparation du prospectus provisoire

Ce document juridique comprend des informations au sujet de votre entreprise, des titres qui seront émis et de l'utilisation prévue du produit du placement. Les placeurs utilisent également ce document pour évaluer le niveau d'intérêt que les titres suscitent auprès du public. La préparation du prospectus provisoire est un travail long et rigoureux qui nécessite la prise en compte de diverses exigences réglementaires complexes. Il est essentiel de faire appel à des conseillers juridiques et financiers expérimentés qui vous guideront dans ce processus.



Contrôle diligent par le placeur

Vos placeurs et leurs conseillers juridiques réaliseront un examen approfondi de votre société, de ses activités, de son information financière et de ses contrats importants. Ils délivreront un certificat qui sera déposé avec le prospectus.

Le contrôle diligent est un processus exigeant qui soumet votre société et ses activités à un examen approfondi. La direction doit s'attendre à y investir beaucoup de temps et de ressources.



Demande d'inscription à la cote d'une bourse

Votre entreprise doit remplir la demande d'inscription à la bourse appropriée et fournir toute autre information additionnelle que la bourse pourrait demander.



Examen réglementaire

Les autorités en valeurs mobilières examineront votre prospectus provisoire et vous feront parvenir une lettre (dite « lettre d'observations ») dans laquelle elles décriront les déficiences

relevées. Lorsque les autorités en valeurs mobilières auront obtenu la confirmation que celles-ci ont été corrigées, vous serez en mesure de déposer votre prospectus définitif.

Il arrive rarement qu'un premier prospectus subisse un tel examen sans que des observations soient formulées. Le recours à des conseillers externes d'expérience peut vous aider à cerner les secteurs sensibles et à prévoir les problèmes potentiels.



Équipe Marketing

La présentation de votre société aux investisseurs éventuels commence après le dépôt du prospectus provisoire. Habituellement, votre prospectus est étayé par deux autres sources d'information : un cahier vert préparé par les placeurs et une tournée de présentation.

Bon nombre de sociétés engagent des conseillers en relation avec les investisseurs afin qu'ils les aident à mettre au point leur message, à préparer une présentation, à encadrer les présentateurs, de même qu'à s'occuper de la logistique de la tournée de présentation.



Établissement du prix

Ce n'est que l'avant-veille ou la veille du dépôt de votre prospectus définitif que vous prendrez une décision quant au prix définitif de vos titres. Bien que vous ayez peut-être établi la fourchette de prix souhaitée pour vos actions, la conjoncture du marché et le niveau d'intérêt que suscite votre société peuvent changer au fil du temps.

La question de l'établissement du prix est subjective. Soyez à l'affût de la conjoncture du marché. On doit trouver le juste équilibre entre un prix trop élevé et un prix trop faible.



Finalisation de la documentation

Une fois que les commentaires des autorités de réglementation ont été éclaircis, que les conditions finales du placement ont été reçues et que vous êtes certain qu'aucun développement important non divulgué n'est survenu depuis le dépôt du prospectus provisoire, le prospectus définitif peut être déposé. Les placeurs peuvent commencer à vendre les titres.

La production d'autres documents juridiques de votre placement (fusion d'entités, rachats d'actions, convention d'options sur titres pour les employés) doit aussi être planifiée et mise en œuvre avec soin.



Clôture

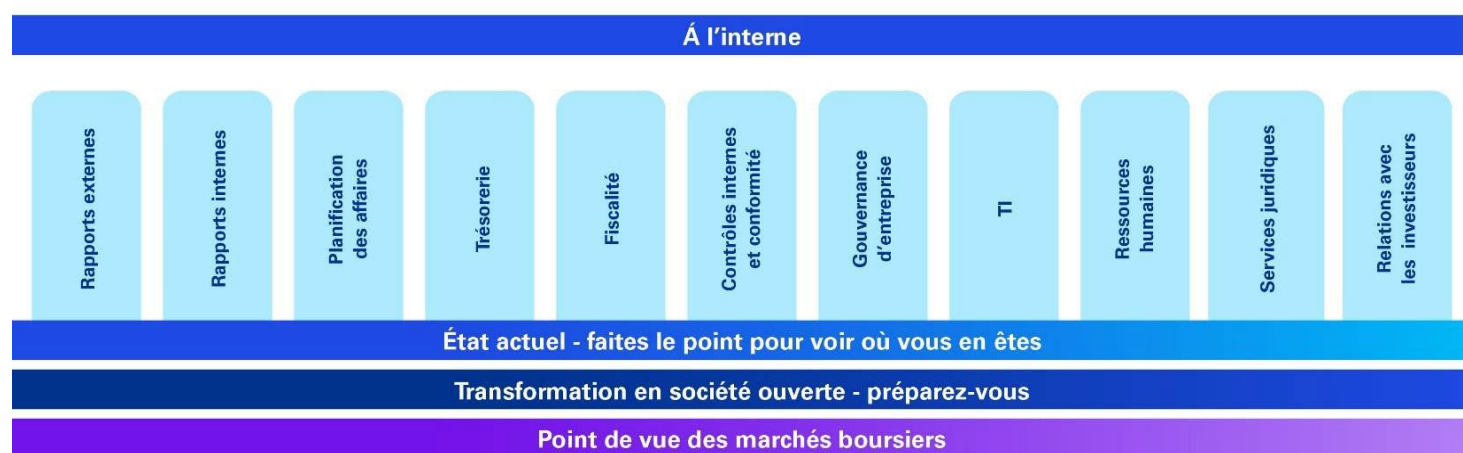
Cette étape marque la réussite du PAPE; vous recevez alors le produit du placement et commencez votre parcours en tant que société ouverte.

Le passage au statut de société ouverte est immédiat. Préparez-vous à affronter les défis et les nouvelles responsabilités qui accompagnent l'entrée en bourse.

Quels services de l'entreprise seront touchés par le PAPE?

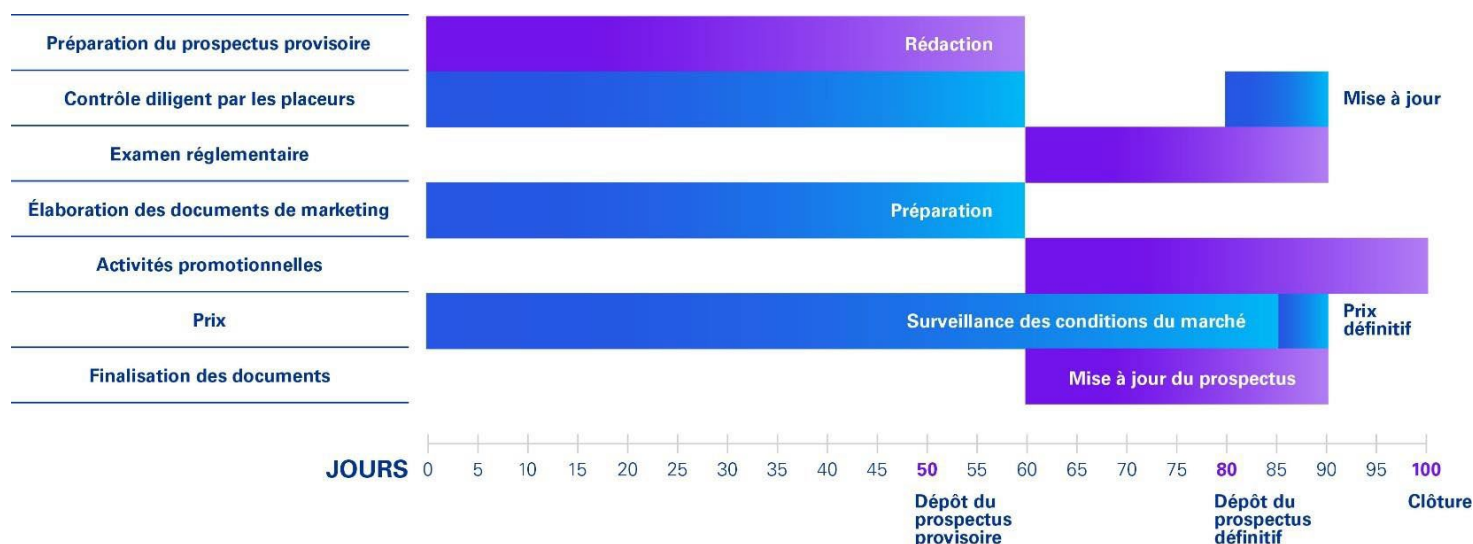
Préparation à un PAPE – êtes-vous prêt?

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PAPE



Exemple d'échéancier pour le processus de dépôt du prospectus relatif au PAPE

Le diagramme qui suit illustre l'échéancier d'exécution des principales activités d'un PAPE. L'échéancier est fourni à titre indicatif, et le processus de dépôt du prospectus relatif au PAPE s'étale habituellement sur deux à trois mois en tout et partout.



KPMG peut vous guider dans le cadre de votre PAPE

L'équipe des services-conseils en PAPE de KPMG au Canada offre un éventail complet de services* pour vous aider dans le cadre de votre appel public à l'épargne ou d'autres stratégies. Nous fournirons de l'assistance à l'égard de tous les aspects de la préparation du PAPE, notamment la présentation de l'information financière, les ressources humaines, la préparation informatique, les contrôles internes, la gouvernance et la fiscalité.

Nous procéderons à une évaluation globale de l'état de préparation du PAPE pour cerner vos besoins et toute lacune, et formulerons des recommandations pratiques pour soutenir le processus du PAPE de manière efficace et à moindre coût.

KPMG peut vous aider à réagir aux répercussions interfonctionnelles des changements structurels pouvant survenir au cours du processus et aux nouvelles exigences à l'égard des contrôles internes, des ressources humaines, de la gouvernance d'entreprise, de la fiscalité et de l'information financière.

Nous vous guiderons dans l'application des exigences nécessaires à l'élaboration d'une approche durable qui répond aux besoins d'une société ouverte tout au long du processus de placement.

Notre équipe spécialisée est en mesure d'offrir ses services aux sociétés à l'échelle mondiale et elle possède une vaste expérience pour ce qui est de préparer des entreprises comme la vôtre à leur transformation en société ouverte. Les cabinets membres de KPMG peuvent desservir les sociétés au-delà des frontières et travaillent en étroite collaboration pour les aider à se préparer aux appels publics à l'épargne canadiens. Ils peuvent également aider les entreprises canadiennes qui voudraient s'inscrire à la cote des Bourses internationales.

Communiquez avec l'un de nos professionnels des services-conseils en PAPE de KPMG au Canada pour en apprendre davantage sur la façon dont nous pouvons vous aider dans le cadre de votre PAPE.

Communiquez avec nous

Sarah Pépin

Associée, Services-conseils
en comptabilité
spepin@kpmg.ca

Elliot Marer

Leader national, Services-
conseils en comptabilité
emarer@kpmg.ca

Yael Woodward Amaral

Leader national du service de
l'information financière avant et
après une transaction
ywoodward@kpmg.ca

Twan Bakker

Associé, Services-conseils
en comptabilité
twanbakker1@kpmg.ca

Terry Liu

Associé, Services-conseils
en comptabilité
terryliu2@kpmg.ca

Barbara Livingston

Associée, Services-conseils
en comptabilité
blivingston@kpmg.ca

Dan Wilson

Associé, Audit, Technologie,
médias et télécommunications
danwilson@kpmg.ca

Pauline Wu

Associée, Services-conseils
en comptabilité
paulinewu@kpmg.ca

* Il est possible que KPMG ne soit pas autorisé à rendre certains des services décrits aux présentes à ses clients en audit et à leurs entités affiliées ou apparentées.